

CONSEIL MUNICIPAL - Conférence téléphonique - 16 avril 2020 à 18h00

I. Fonctionnement de la Collectivité

A. Installation du conseil municipal

L'Etat doit annoncer avant la fin du mois de mai, la date à laquelle seront installés les conseillers élus au 1^{er} tour. D'après les premières informations, cette installation pourrait avoir lieu entre le 6 et le 12 juin 2020. Aussi et de façon prévisionnelle, nous avons fixé la date du conseil d'installation au mercredi 10 juin 2020.

B. Informations élus

Une newsletter hebdomadaire destinée aux élus sera diffusée pour faire le point sur les mesures en cours. Elle fera mention également des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal.

II. Gestion de la crise sanitaire

A. Plan de Continuité d'Activité Communal (PCA)

Le Plan de Continuité d'Activité est opérationnel, 30 agents municipaux exécutent des missions en présentiel et en télétravail : accueil téléphonique, astreintes, aides au niveau du CCAS et plus particulièrement la police municipale constamment sur le terrain afin de faire respecter les mesures édictées par l'Etat et éviter un relâchement de la population. A ce jour, plusieurs verbalisations ont été dressées, une première condamnation a été prononcée par le tribunal correctionnel de Cusset pour non-respect du confinement. Une reprise progressive des services est à l'étude pour la fin du confinement.

B. Réouvertures

Marchés hebdomadaires

Les marchés du mardi et du samedi ont été fermés depuis le début de la période de confinement par principe de précaution maximal. Une dérogation a été demandée auprès de la Préfecture en date du 15 avril 2020 pour relancer le marché exclusivement pour les commerçants alimentaires avec des modalités assurant la sécurité de tous : présence de la police municipale pour assurer une bonne circulation des usagers, sens unique de circulation, espacement de 3m entre chaque commerçant, respect des distances sanitaires, des gestes barrières... Le marché rouvrira dès l'accord de la Préfecture.

Déchetterie

Réouverture de la déchetterie depuis la semaine dernière, sur rendez-vous uniquement et exclusivement pour les déchets verts et gravats à l'exception du plâtre afin d'éviter l'abandon des déchets.

C. Evènementiels

Manifestations - animations

Cette période de confinement et l'interdiction de se rassembler, nous amène à annuler divers évènements culturels et sportifs dont la saison culturelle jusqu'à mi-juillet, Les Flamboyantes, l'opéra sous les étoiles, Star Wars, le salon de l'habitat sain et du bien-être, Festifoot, C-FIGHT...

Pour les évènements prévus juste après le 11 mai, le Ministre de la Culture annonce la possibilité de conserver les « petits festivals », le Président, quant à lui interdit les rassemblements jusqu'à mi-juillet. De ce fait, pour le festival des nuits d'été, pas de décision prise pour l'instant, il convient d'attendre les annonces gouvernementales dans les semaines à venir.

Cérémonies officielles

La journée nationale du souvenir de la déportation prévue le dimanche 26 avril 2020 ainsi que la cérémonie du 8 mai n'auront pas lieu du fait du confinement.

Pour rendre cet hommage, un dépôt de gerbe sera effectué par Monsieur le Maire et une photo sera diffusée sur les réseaux sociaux.

D. Solidarité

Covid-room Cusset

Suite à la demande de personnels soignants et infirmiers, un espace vestiaires, douches et sanitaires a été mis à disposition au Centre Eric Tabarly afin qu'ils puissent se changer, se laver et se désinfecter avant de rejoindre leur domicile.

Ordinateurs

Du matériel informatique a été distribué aux familles non équipées sur l'agglomération afin qu'ils puissent assurer une continuité pédagogique et un lien avec les enseignants. Ce dispositif est piloté par la Ville de Cusset. L'association Libraisol collecte tout le matériel pouvant être réattribué aux familles. Pour faire un don, appelez le n° Vert Vichy Solidaire 0800 70 99 99.

Aide alimentaire

L'activité de certaines associations caritatives s'est arrêtée depuis le début du confinement. La reprise se fait progressivement. Néanmoins, le CCAS de Cusset en lien avec le CCAS de Vichy gèrent l'aide alimentaire. Des colis et des bons alimentaires sont distribués aux familles. L'épicerie sociale assurera une permanence pour la distribution de bons alimentaires dont le montant est trois fois supérieur au montant habituel.

Par ailleurs, si vous repérez des familles en grandes difficultés, prévenir immédiatement le CCAS afin qu'ils puissent les aider.

Accueil des enfants

La Ville de Cusset a mis en place un accueil pour les enfants des personnels soignants, des forces de l'ordre et de secours au sein de la maison de l'enfance du Chambon. 10 à 20 enfants sont accueillis chaque jour et sont encadrés par des enseignants du privé et du public et agents du service affaires scolaires. Distances de sécurité respectées, port de gants et de masques. Les repas sont fournis par les parents à l'exception du mardi et jeudi, la cuisine centrale prend le relais et confectionne des repas équilibrés pour les enfants. Tout se passe très bien jusqu'ici.

Commerçants

Le report d'échéance des loyers annoncé au niveau national a été accepté par les propriétaires au niveau de notre territoire. Concernant les locataires de la Ville de Cusset (crêperie du théâtre, taverne Louis XI, Made in Auvergne, la galerie des arcades, Harmonie, Made in Coffee, Cric Crac Croc...), il sera proposé une annulation de loyers sur toute la période de confinement.

III. <u>Déconfinement</u>

Ecoles

Le Président de la République a annoncé la réouverture progressive des écoles, en plusieurs étapes. Des questions encore en suspens : De quelle manière ? Quelles tranches d'âge ? Quelles classes ? Doit-on prioriser les familles ayant des difficultés à assurer le suivi scolaire des enfants ? Toutes les mesures pour assurer la sécurité sanitaire des enfants, du personnel et des enseignants seront prises : désinfection quotidienne des locaux scolaires et distribution de masques. Les conditions pour la réouverture des écoles seront affinées dans les jours à venir.

Masques

Le port du masque ne serait pas obligatoire lors du déconfinement. 85 000 masques pour les ont été commandés à l'échelle de l'agglomération. Ce sont des masques « tissu », lavables et réutilisables dits « masque barrière » fabriqués par une entreprise française en Savoie. Ces masques arriveront dans les dix premiers jours de mai et pourront être ensuite distribués à la population.

Le Département a commandé également une quantité de masque suffisante pour tout le département de l'Allier ainsi que la Région pour toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il conviendra donc de gérer au mieux cette distribution. Au niveau de la commune, des points de distribution pourraient être définis selon le découpage des bureaux de vote. Cette distribution nécessitera la mobilisation d'un plus grand nombre d'élus et de personnels municipaux. Les masques « adultes » seront distribués à un membre du foyer sur

présentation du livret de famille/carte d'identité. La distribution se réalisera sur plusieurs jours. Pour les écoliers, collégiens et lycéens, ils seront distribués à la reprise des cours.

Communication

Une brochure spéciale confinement est en cours d'impression. Elle mentionne également les mesures qui seront mises en place et opérationnelles au moment du déconfinement, notamment les modalités pour la distribution des masques. Ce numéro sera distribué sur toute la commune par nos propres moyens d'ici une quinzaine de jours. Nous faisons appel à vous pour réaliser cette distribution.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Viviane BEAL:

1. Suite à l'arrêt maladie de personnels soignants dans les EHPAD de Cusset, une modification est intervenue sur la durée des contrats signés par les agents contractuels de l'Hôtel Dieu. La signature des contrats initialement prévue tous les trois mois est passée à un mois sans aucune information au préalable, sans aucune note de service. Certains de ces agents sont même contractuels depuis cinq ans. En tant qu'administrateur, pouvez-vous nous aborder ce point lors de la réunion afin d'obtenir une explication claire à cette modification? Dans le contexte actuel, où tout le personnel est très sollicité, où le travail est indispensable, nous ne pouvons que leur exprimer notre reconnaissance et nos remerciements et non pas leur ajouter l'incertitude de l'emploi?

J'ai échangé avec la Direction de l'EHPAD récemment mais nous n'avons pas abordé ce point. Je prendrai l'attache du service des ressources humaines de l'EHPAD pour obtenir des informations à ce sujet.

Monsieur Jean-Yves Chéqut :

2) Depuis le début du confinement, l'impossibilité pour des enfants d'être nourris d'une manière équilibrée dans nos restaurants scolaires doit, je n'en doute pas, poser problème. Comment nos services peuvent aider les familles de ces enfants ?

Malheureusement, il est impossible de mettre en place le portage à domicile pour ces familles au niveau logistique mais aussi sur un plan sanitaire. Le CCAS accompagne les familles déjà suivies en distribuant des cabas alimentaires. Néanmoins, si nous avons connaissance d'une famille en situation difficile, il convient d'en informer le CCAS afin de pouvoir les aider.

3) Qu'en est-il des personnes voulant se rendre au cimetière ?

Le cimetière est fermé depuis le début du confinement selon les décisions préfectorales sauf en cas d'inhumation mais ces dernières ont lieu dans la plus stricte intimité. Il n'y a pas de carré confessionnel à Cusset et nous ne sommes pas favorables à leur création. Ces carrés existent au niveau du cimetière de Vichy pour l'ensemble de l'agglomération. En cette période de confinement, le rapatriement des corps dans les pays d'origines est problématique. Après un échange avec le Maire de Vichy, il semblerait que le besoin n'existe pas vraiment à ce stade, la Ville de Vichy n'a pas constaté de demande particulière, ni plus importante.

4) Une concertation (protégée) des Enseignants, Représentants de Parents d'Élèves, Professionnels de l'Enfance, Restauration scolaire est-elle prévue ?

Nous avons tous été surpris de l'annonce du président par rapport à la réouverture des écoles à partir du 11 mai. A ce stade, nous sommes dans l'attente de clarification. Il y aura effectivement une concertation dématérialisée pour la mise en place d'un processus pour la reprise d'activité avec le personnel communal, les équipes pédagogiques et les représentants des parents d'élèves.

5) Comment comptez-vous faire participer les nouveaux Élus à la vie municipales pendant cette période de représentation démocratique particulière ? Les nouveaux élus recevront également la newsletter. Des échanges par correspondance ont lieu également.

Madame Pascale Semet:

6. Qu'en est-il de la proposition d'arrêté réduisant les sorties des citoyens dans cette période de confinement ?

La proposition d'arrêté a été soumise au contrôle de légalité. Ce dernier a émis un avis défavorable car il était impossible de verbaliser des faits qui ne pouvaient pas être vérifiés. Cet arrêté n'aurait pas d'utilité et serait même illégal. De ce fait, nous renforçons la communication sur les mesures de confinement, les patrouilles de la police municipale et de la police nationale.

7. J'ai été alerté sur la distribution des masques « tissu » non homologués, et plus particulièrement sur le fait que des personnes pourraient se retourner contre la Collectivité ou la personne ayant pris la décision de distribuer ces masques qui ne protège pas comme les

Effectivement les masques « tissu » sont des masques dits masque « barrière », les masques FFP2 sont réservés aux soignants. Afin d'éviter l'action de procéduriers, nous indiquerons dans la brochure destinée à la population, la typologie de ces masques mais surtout qu'il convient de respecter les gestes barrières même avec un masque. Chacun sera également informé lors de la distribution des masques dans les différents points de distribution.

8. A-t-on informé les commerçants que la Région verse une aide forfaitaire à tous les commerces de proximité qui souhaitent équiper leur comptoir d'une vitre de protection en plexiglass ?

Nous avons bien eu l'information qui a normalement été transmise à tous les commerçants par Cusset-Commerces mais nous allons le vérifier.

Madame Jeannine Petelet:

Vous distribuerez les masques selon le découpage des bureaux de vote et les listes électorales. Toute la population n'est pas inscrite sur ces listes, comment allez-vous procéder pour cette distribution ?

Les personnes non-inscrites sur les listes électorales fera l'objet d'un dixième point de distribution (ex : résidents du CADA).

Madame Josiane Cognet :

A-t-on des indications sur la carte scolaire pour la prochaine rentrée ?

Le CDEN de fin mars n'a pas eu lieu et sera repoussé. Néanmoins suite aux échanges entre Madame la Préfète et l'Association des maires, la carte scolaire serait figée en vue de la prochaine rentrée scolaire.